



COMMUNE DE HIVA-OA
F E N U A E N A T A

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR PROPOSITION SOUS ENVELOPPE CACHETÉE

La Commune de Hiva Oa organise une vente aux enchères publiques par soumission sous pli cacheté portant sur la cession de véhicules et engins communaux réformés.

Les véhicules sont visibles aux ateliers municipaux les lundi, mercredi et jeudi de 7h30 à 14h30.

1. OBJET DE LA VENTE

Marque	Genre	Type	Immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	Mise à prix
Ford	VP	LS4D10	198 802 P	03/04/2009	10 000 Fcfp
Ford	Camionnette	BSBE40	205 586 P	11/05/2010	5 000 Fcfp
Land Rover	Camionnette	LDVAF8	161 025 P	28/06/2004	10 000 Fcfp
Land Rover	VP	LDHMT8	201 179 P	01/09/2009	10 000 Fcfp
TYM	Tracteur	T503	215 720 P		15 000 Fcfp
Hyundai	Bus				10 000 Fcfp

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur offre sous **enveloppe cachetée**, en respectant les conditions suivantes :

- L'enveloppe doit être adressée à Madame le Maire, portant la mention :
« **Offre pour la vente aux enchères de [Nom du véhicule] – Ne pas ouvrir** ».
- Les documents à fournir :
 - Une offre écrite précisant le montant proposé en chiffres et en lettres.
 - Une copie de la pièce d'identité du soumissionnaire (ou un extrait Kbis pour les entreprises).

3. DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées **au plus tard le 1 août 2025 à 11 heures**, à la mairie d'Atuona. Les offres envoyées par courrier doivent être reçues avant la date limite sous peine de nullité.

4. OUVERTURE DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le 4 août 2025 dans la salle du conseil municipal devant une commission comprenant :
 - Le maire ou son représentant.

- Un membre de la commission d'appels d'offres
 - Un agent du service administratif
 - Un agent de la police municipale APJA
- L'offre la plus élevée est retenue sous réserve de conformité aux conditions fixées.
 - Un classement sera établi au cas où l'enchérisseur le mieux classé se désistera ou ne sera pas en mesure de payer.
 - En cas d'égalité, un tirage au sort peut être organisé ou une seconde phase d'enchères entre les candidats concernés, à l'appréciation du Maire.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT ET DE CESSION

- Le paiement intégral devra être effectué auprès du régisseur dans un délai de **15 jours** après notification de l'attribution.
- L'enchérisseur retenu aura un mois pour sortir des ateliers municipaux le véhicule qu'il a acquis. La remise du bien se fera sur présentation du justificatif de paiement intégral.
- À défaut de paiement dans ce délai, la vente pourra être annulée et le bien attribué au deuxième meilleur enchérisseur.
-

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. Jean-François Adam par téléphone (40 927 332) ou par courriel à jean-francois.adam@commune-hivaoa.pf.

Fait à Atuona, le 22 juillet 2025.

Le Maire,
Joëlle FREBAULT

